

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34 13 janvier 1950

n° 34 13

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904, notamment en son article 10, ensemble le décret du 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de justice à la Côte française des Somalis: Vu le décret du 10 juin 1929 modifiant le décret, du 4 février 1904 sur le service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 247 du 23 février 1949 portant nomination, des assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1949

Vu les nécessités de service

Sur la proposition du chef du service judiciaire

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 10 janvier 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés pour l'année 1950 : Assesseurs titulaires. M. Savary (Alfred), trésorier-payeur de la Côte française des Somalis; M. Morcl (Robert), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics. Assesseurs suppléants. M. Moal (Roland), docteur vétérinaire; M. Rossy (Xavier), ingénieur adjoint des T. P. C.; M. Dumont (Henri), contrôleur des douanes; M. Chavigny (Amédée), commis principal des trésoreries.

Art. 2

— Avant d'entrer en fonction, les assesseurs titulaires et suppléants prêteront le serment prescrit par la loi.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré dans le Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.